



Vaux-Le-Pénil, le 17 juin 2020.

## Organisation des écoles et activités périscolaires au 22 juin 2020

### Organisation des écoles

Comme annoncé par Monsieur le Président de la République dimanche 14 juin 2020, les écoles accueilleront à compter du lundi 22 juin 2020, les élèves de manière obligatoire.

Le protocole sanitaire est en partie allégé et permet à la commune de rouvrir l'intégralité des classes. Pour autant un nettoyage obligatoire et renforcé reste en vigueur.

L'organisation interne dans l'école et la capacité d'accueil des élèves relèvent de l'Education Nationale. En cas de question nous vous remercions de vous rapprocher de l'équipe enseignante de l'école de vos enfants.

### Restauration scolaire

#### **Restauration scolaire François Mitterrand :**

La restauration scolaire François Mitterrand ne pourra pas rouvrir. En effet, bien que le protocole soit assoupli il ne s'agit pas d'un retour à la normale. Les agents de restauration sont déployés en renfort dans les écoles afin d'assurer le nettoyage approfondi qui reste obligatoire. Nos équipes d'agents d'entretien sont en sous-effectif depuis le début du confinement et ont besoin d'aide quotidienne matin et soir.

Ainsi, les parents doivent fournir un panier repas froid au nom de l'enfant de préférence dans un sac réfrigéré avec pain de glace ou dans une glacière.

Il est demandé aux parents d'inscrire leurs enfants sur le portail famille, le jeudi avant midi pour la semaine suivante, afin d'évaluer l'encadrement nécessaire des animateurs sur le temps du midi. Aucun frais ne sera facturé aux familles.

#### **Restauration Gaston Dumont :**

La restauration scolaire continue d'être proposée aux élèves de Gaston Dumont.

Les parents doivent inscrire leurs enfants sur le portail famille le jeudi avant midi pour la semaine suivante.

### Activités périscolaires : accueil matin et soir, centre de loisirs du mercredi

Le protocole étant allégé, les accueils du matin et du soir ainsi que le centre de loisirs du mercredi sont **rouverts à tous**.

Les parents doivent inscrire leurs enfants sur le portail famille le jeudi avant midi pour la semaine suivante.

## Centre de loisirs cet été

Les capacités d'accueil sont limitées au protocole en vigueur par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Lorsque les capacités de réservation sont atteintes sur une journée, le logiciel ne permet plus d'accepter de réservation.

Les familles n'ayant pu s'inscrire pourront demander d'être mises sur liste d'attente en envoyant un mail via le portail famille.

Elles seront alertées si une place se libère et si une évolution des procédures permet de créer d'autres ouvertures de places.

Des précisions vous seront apportées au plus vite afin de pouvoir vous organiser au mieux.